

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légal et administrative

Liberté
Egalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 273

16 – CHARENTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Ventes et cessions

338 773 443 RCS Angoulême.

CDZ SYSTEMES.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 88368.00 EUR.

Adresse : 35, Rue D Austerlitz, 16000 Angoulême.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANGOULEME du 30 avril 2026, La société JMB HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 3 400 euros, dont le siège social est 227 Route de Sers 16410 DIRAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 149 258 RCS ANGOULEME, et la société CDZ SYSTEMES, société à responsabilité limitée au capital de 88 368 euros, dont le siège social est 35 rue d'Austerlitz 16000 ANGOULEME, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 338 773 443 RCS ANGOULEME, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société JMB HOLDING par la société CDZ SYSTEMES. La société JMB HOLDING ferait apport à la société CDZ SYSTEMES de la totalité de son actif, soit 68 412 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 35 005 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 33 407 euros. La société JMB HOLDING, absorbée, détenant 1840 des 1841 parts sociales composant le capital social de la société absorbante CDZ SYSTEMES, il sera procédé à une réduction du capital de 88 320 euros, le capital social de la Société absorbante s'élèverait à l'issue de l'opération à 33 456 euros, soit 697 parts sociales de 48 euros, attribuées en totalité à l'associé unique. Il résulterait de l'annulation des actions auto détenues par CDZ SYSTEMES un boni de fusion de 23 330 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 4,081 parts sociales de la société CDZ SYSTEMES pour 1 part sociale de la société JMB HOLDING. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société JMB HOLDING depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CDZ SYSTEMES. La fusion sera réalisée à l'issue des délais légaux courant à compter de la parution du présent avis. La société JMB HOLDING sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Angoulême au nom des deux sociétés le 06 mai 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions

prévues aux articles L.236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

